



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 JUIN 2018



Compte rendu de la réunion du 7 juin 2018 – Salle de l OMS



Membres présents :

Pelloquin Vanessa	Elue Sécurité civile — Réserve communale de sécurité Civile Pompiers — Commissions de sécurité Prévention des risques majeurs
Mira Hervé	Directeur de la police municipale
Agius Christophe	Président - Salon Hockey Club
Comparetti Marie Dominique	Vice-Présidente - La Foulée Salonaise
Peyro Christine	Vice-Présidente – Salon Handball Club Provence
Barbi Claude	Secrétaire Adjoint - Centre équestre
Chazeau Laineur-Lothaire	Secrétaire - Echiquier Nostradamus
Caugant Arnaud	Trésorier - Salon Triathlon
Pasero Guy	Trésorier adjoint - Gymnastique Volontaire
Aillaud Sylvie	GR Club
Birabent Laurence	Salon Hockey Club
Capel Audrey	Salon Handball Club Provence
LebahyNadine	RC Salon XIII
Pedro Sandrine	SAPELA Basket 13
Belières Jean-Pierre	Salon Cyclo Sport
Briot Bruno	Salon Triathlon
Chabuel Guy	Salon Triathlon
Chahbi Saïd	Boxing Club Salonais
Contensuzas Benoit	Provence Taekwondo
Corral Guillaume	Salon Volley Ball Club
Dufour Yves	Salon Marathon
Francis Guille	Individuel



Compte rendu de la réunion du 7 juin 2018 – Salle de l OMS



Irla Robert
Léon Léonce
Manneville Jean Pierre
Mouë Dominique
Nuc Gérard
Quidort Jérôme
Rocher Thierry
Smaradagchi Thierry

4 Jours des As
Foulée Salonaise
MJC
MJC
Sporting Club Salonais
Individuel
Challenge Terre de Mistral
Salon Marathon

Excusés :

De Taxis du Poët Patrick
Ytier David

Élu aux Sports
Élu aux finances

Barbi Claude
Fasciale Michèle
Ferrat Raymond
Coulomb Julien
Martinez Christophe
Namer Patrick
Pagani Sylvain
Pages Francis
Sapin Marc

Secrétaire Adjoint – Poker Saloon 1842
Gymnastique Volontaire
Président Salon Téléthon
Personnalité du sport
Photographe Officiel de l'OMS
CSA BA701
Individuel
Retraite sportive
Personnalité du sport – Club des Nageurs Salonais



Compte rendu de la réunion du 7 juin 2018 – Salle de l'OMS



Introduction :

Le président remercie tous les participants pour cette réunion et ouvre la séance à 18h30.

Sécurité des manifestations :

Il précise qu'il a tenu à mettre en place cette réunion sur le thème de la sécurité, à l'instar de celle du 23 janvier 2018 sur celui de la gestion des infrastructures sportives, car les responsables de clubs sont de plus en plus inquiets par les mesures qui leurs sont imposées quant à la sécurité des manifestations qu'ils organisent.

Christophe remercie vivement Mme Pelloquin et M Mira pour leur présence.

Il souligne que les responsables de clubs n'ont pas la capacité des grands organisateurs de manifestations à Salon de Pce (Paris Nice ou Festival de foot par exemple) à analyser les risques liés à la sécurité.

Il précise qu'ils sont bénévoles et qu'ils exercent une profession le plus souvent éloignée du domaine de la sécurité et qu'ils sont tiraillés entre le souhait de réussir leur manifestation (qui plus est avec des contraintes fédérales) et le fait de devoir réduire les risques au maximum.

Ils avouent avoir peur lorsqu'ils signent le document les engageant à être le référent sécurité.

Cette réunion thématique est sans doute la plus constructive et la plus positive qui ait eu lieu à l'OMS.

Parce que les intérêts des entités en présence (Police Municipale, Ville de Salon de Pce et responsables de clubs) convergent : réussir une manifestation sportive et en assurer la sécurité.

Arnaud Caugant, président du Salon Triathlon, venait d'organiser le Triathlon de Salon de Pce quelques jours avant la réunion du 7 juin.



Compte rendu de la réunion du 7 juin 2018 – Salle de l'OMS



Il a donc vécu, une semaine avant la réunion du 7 juin, les craintes et les doutes de l'organisateur de manifestation sportive.

Il a résumé la plupart des questions des responsables de clubs et fait part des difficultés rencontrées par chacun d'entre eux.

D'autres président(e)s de clubs sont bien entendu intervenus.

Un échange constructif s'est rapidement établi avec M Mira et Mme Pelloquin tout à fait conscients des difficultés rencontrées par les clubs, de leurs craintes et des axes de progrès à multiplier pour arriver à un niveau de sécurité non pas parfait, mais croissant au fur et à mesure des organisations.

Le résumé de cette réunion se fera donc de façon différente de ce qui a pu se faire dans le passé :

Une première partie par Vanessa Pelloquin avec un éclairage municipal et une expérience acquise depuis trois ans de l'organisation de manifestations sportives - ou non - marqué par la nécessité d'accroître les mesures de sécurité notamment suite à la montée des attentats.

Une seconde partie rédigée par Arnaud Caugant qui reprend le sentiment des clubs et qui a été transmis à Mme Pelloquin avant publication du présent compte rendu.

Force est de constater, et là se situe la vraie réussite de cette réunion, que nous allons tous dans le même sens.



Compte rendu de la réunion du 7 juin 2018 – Salle de l OMS



Présentation du dispositif actuel par Mme Pelloquin

La ville de Salon de Pce a conscience des difficultés et contraintes de plus en plus complexes dans l'organisation des manifestations.

Les directives préfectorales rappellent la responsabilité des clubs en tant qu'organisateur et les préconisations à respecter qui doivent répondre à deux principales exigences :

- 1) Ne pas mettre en danger, ni les participants à la manifestation, ni les riverains ou passants (ce qui était déjà le cas avant le risque attentat élevé).
- 2) Empêcher tout risque de véhicule bélier et de tuerie de masse.

Le fonctionnement interne à la mairie au jour de la réunion, est le suivant :

Tout organisateur sportif souhaitant utiliser une infrastructure de la ville se rapproche en premier du service des sports pour vérifier la disponibilité de cette dernière.

Puis il contacte le service des festivités (à la Maison de la Vie Associative) pour retirer un dossier « fiche technique » et présenter sa manifestation.

Cette fiche est à déposer deux mois avant la manifestation, dernier délai.

Soulignons à ce niveau que de nombreuses manifestations sportives ont des contraintes propres à leurs fédérations et certaines sont soumises à autorisation de la préfecture.

Les président(e)s de clubs sont donc conscients de la nécessité d'anticiper au maximum la constitution du dossier, plusieurs mois à l'avance.



Compte rendu de la réunion du 7 juin 2018 – Salle de l OMS



Ils ont intégré que quel que soit la manifestation, il faut désormais proposer un dispositif de sécurité structuré et cohérent, et identifier un référent dédié à la sécurité, dont les coordonnées seront transmises et qui sera en lien avec les forces de l'ordre le jour j, si besoin.

Son rôle sera de coordonner les bénévoles ou dispositifs mis en place, et être en lien si besoin avec les forces de sécurité publique présentes.

Bien sûr, les missions qui lui seront données par l'organisateur pourront être adaptées en fonction de l'ampleur de la manifestation.

La priorité étant donnée au fait que ce référent sera un lien, entre l'« organisateur » (ou l'organisation sur le terrain) et les forces de l'ordre.

Concernant le contenu du dispositif sécurité, outre ce référent, le club devra établir un plan de la manifestation (voire des photos parfois), avec propositions de dispositifs (barrières, véhicules, bénévoles, sécurité privée, arrêtés stationnement, circulation, sonorisation etc...).

Pour l'analyse des risques sécuritaires, à l'heure d'aujourd'hui, nous différencions à la DSPP (Direction de la Sécurité Publique et des Préventions), les grandes manifestations (en général plus de 1500 personnes) et les autres manifestations.

Pour les « grandes » manifestations :

Elles sont identifiées et listées en fin d'année civile précédente. (D'où l'importance de faire connaître le projet le plus en avance possible).

Quatre mois maximum avant la manifestation, le service prévention des risques, et plus particulièrement le pôle sécurité des manifestations, sous la houlette d'Isabelle Jehan Gauthier, rencontre l'organisateur avec les services mairies impactés pour une présentation générale.



Compte rendu de la réunion du 7 juin 2018 – Salle de l'OMS



A partir de là, des préconisations générales mais spécifiques à la manifestation seront apportées.

Un travail d'accompagnement se fera alors, avec visite terrain, collaboration avec pompiers et police nationale. (Voire gendarmerie si d'autres communes sont impactées), puis l'organisateur formalisera une notice de sécurité qui sera ensuite présentée (avec l'ensemble des partenaires cités, ainsi que les services municipaux concernés) à la DSPP en réunion sécurité.

La ville ainsi que les partenaires associés valideront ou ajusteront si besoin le dispositif. La notice sera alors constituée et l'organisateur pourra la transmettre en préfecture et à la DSPP. Nous nous sommes fixés le délai d'un mois avant la manifestation pour l'envoi de la notice.

Attention : les manifestations sportives sont soumises à des demandes ou déclarations différentes en fonction du type de manifestation en préfecture (j'invite les organisateurs à bien vérifier dans quel cadre leur manifestation s'inscrit sur le site de la préfecture où tout est expliqué (délai, réglementation) et téléchargeable (cerfa etc).

Ils devront également s'assurer qu'ils respectent bien les contraintes de leur fédération.

Pour les autres manifestations :

(Moins de 1500 personnes de façon générale)

La fiche technique déposée est transmise à une commission en DSPP qui analyse le dispositif, contacte si besoin l'organisateur, et transmet ses préconisations ainsi que la validation ou décision de mise en place de patrouilles pm, mobiles ou fixes.

Le service instructeur, qui est le service des festivités, informe alors l'organisateur par courrier de l'acceptation de la manifestation et des préconisations à prendre en compte.

Dans ce fonctionnement, la ville a constaté une faille qui est la non information systématique de la police nationale et des pompiers pour les manifestations de moins de 1500 personnes.



Compte rendu de la réunion du 7 juin 2018 – Salle de l'OMS



Or certaines manifestations nécessitent impérativement qu'ils en soient informés comme les manifestations intégrant plus de 2 communes.

Nous avons donc acté leur information via la DSPP pour l'ensemble des manifestations prévues sur la ville.

Pour l'accompagnement général : Mme Pelloquin informe les clubs que le commissaire Dagot a confirmé la disponibilité de ses agents pour recevoir un organisateur avec son projet de sécurisation de manifestation, pour préconisations.

De son côté, la DSPP se tient à la disposition de tout organisateur qui aurait besoin d'avis, de conseils, de confirmation ...

Ceci est donc le fonctionnement actuel.

Suite au constat effectué, et aux difficultés rencontrées par les organisateurs, Mme Pelloquin deux décisions ont été prises :

1 La modification de la fiche technique, plus complète et explicite (téléchargeable sur le site de la ville). Cela devra se mettre en place dans l'année.

2 La réunion des services des sports, police municipale, et festivités, avec les élus concernés pour reprendre les procédures et répondre aux difficultés des organisateurs.

Mme Pelloquin avoue savoir que Salon de Pce a la chance d'avoir des associations actives et investies. Elle les remercie pour toutes leurs actions au quotidien.

Elle confirme que la ville veut les accompagner au mieux pour faciliter la réalisation de leur projet. Toutefois, elle avoue être limitée en terme de moyens et l'affirme clairement : « nous ne pouvons garantir des moyens supplémentaires sur vos manifestations. »

Donc deux options : Assurer nos manifestations avec l'accompagnement mis en place par la ville, soit annuler.



Compte rendu de la réunion du 7 juin 2018 – Salle de l OMS



Voulant conserver l'activité sportive et attractive de la ville, il est donc évident pour Mme Pelloquin de devoir désormais avancer ensemble dans les dispositifs de sécurisation.

Voilà pourquoi la ville apporte son soutien aux organisateurs mais ces derniers sont sollicités également en terme dispositif anti intrusions et sécurité de façon générale sur leurs manifestations.

Enfin une question avait été posée par mail mais nous ne l'avons pas abordée : la responsabilité des bénévoles sur le dispositif : l'association doit souscrire une assurance pour ses bénévoles. Il existe également une option si leur véhicule était par exemple utilisé.

Expérience d'Arnaud Caugant suite à la description de la procédure actuelle décrite par Mme Pelloquin

Aujourd'hui le retour de la fiche technique est trop tardif, pas assez précis et ne permet pas de réagir assez vite en cas de refus de la préfecture.

Nous comprenons que la fiche technique n'est pas suffisante en soit car le club doit informer directement, la police nationale, les urgences de l'hôpital et l'ensemble des communes impactées par l'organisation de la manifestation sportive.

L'organisateur est responsable de la sécurité de l'événement (éviter les accidents) et de la sureté (risques liés aux attentats). C'est sur la sureté des événements que les organisateurs sont les moins pertinents.

Sur la sureté, nous sentons bien que l'on souhaite tous aller dans le même sens mais nous souhaitons

- 1) Que les préconisations sur la sureté de la préfecture ne nous soient pas envoyées de façon brute mais avec une liste ou check liste des moyens souhaitables pour cette manifestation.
- 2) Qu'il y ait un engagement plus fort sur le retour des festivités et notamment sur l'avancement du dossier et ne pas attendre le dernier moment pour transmettre les accords



Compte rendu de la réunion du 7 juin 2018 – Salle de l'OMS



3) Qu'il y ait un retour des services de la police municipale sur les manifestations pour amélioration du dossier l'année suivante. Aujourd'hui zéro retour.

Nous comprenons bien que tout le monde est à disposition et qu'il y a du matériel à disposition mais cela ne suffit pas. Il faut réellement un accompagnement dès le départ, des numéros de téléphones sur la fiches dès le départ, une liste du matériel disponible dès le départ.

Idee et proposition de Mme Pelloquin

La fiche technique va être revue avec les critères nouveaux.

Il faut prévoir son projet plusieurs mois à l'avance pour être accompagné au mieux.

Le projet ne peut être instruit que s'il est déjà constitué d'un plan détaillé et projet de sécurisation de départ.

Le point d'entrée est actuellement le passage par les fiches techniques. Il semble judicieux de réfléchir à un point d'entrée service des sports, qui permettrait de faciliter les échanges avec les différents services et accompagner au mieux les organisateurs. Une réunion va être organisée entre les services en ce sens.

La DSPP établit des préconisations et des validations concernant le projet sportif.

Le service des festivités établit des courriers avec les préconisations du service sécurité.

Quand un projet sportif couvre plus de deux communes c'est la préfecture qui est en première ligne sur le dossier sécurité et va s'adresser aux différents commissariats de police et de gendarmerie des communes concernés. Il est donc impératif de travailler avec la police nationale et la gendarmerie dans ces cas précis, avant le dépôt de dossier en préfecture.

La Mairie a investi dans différents dispositifs comme des barrières anti intrusion, des blocs « GBA » en béton ou en eau, des outils de sécurité, la vidéo protection...



Compte rendu de la réunion du 7 juin 2018 – Salle de l OMS



La fiche synthétique de recommandations de la DDSP 13, direction départementale de la sécurité publique, (émanant du ministère de l'intérieur) est transmise à l'association.

Demandes émanant des clubs :

Il est indiqué en réunion que la fiche synthétique manque de lisibilité et aucune explication n'est apportée en cas d'avis négatif. Il est difficile pour les associations d'être à la pointe en matière de règlements fixé par les services aussi bien municipaux que de service de l'Etat.

Les clubs demandent que la fiche technique soit en ligne pour faciliter l'aspect administratif du club mais aussi avec des points précis avec des cases spécifiques.

Les clubs demandent une FAQ pour que les questions les plus fréquentes soient indiquées sur le site de la ville afin de faciliter le travail des organisateurs.

Egalement une check-list prédéfinie par les services de la ville avec des critères, suivant les spécificités des sports. Il est demandé par les clubs que la Mairie crée une base des événements avec l'historique afin de faciliter les besoins quand l'évènement est récurrent.

La Mairie est aussi soumise à des impondérables et des critères nouveaux arrivent tout au long de l'année ce qui accroît les contraintes pour tous.

Il faut aussi reconnaître que les moyens de sécurité des services de la ville sont limités, ce qui est reconnu de tous.

Mais le cahier des charges des Fédérations et des organisateurs devient aussi des freins majeurs et de surcrot.

Il est aussi reconnu par tous qu'un grand problème de communication est criant à la fois entre les services de la Mairie et les retours avec les associations sportives.

Il est rappelé et souligné fortement car le club est le principal responsable de la manifestation sportive.



Compte rendu de la réunion du 7 juin 2018 – Salle de l OMS



Mais tout le monde comprend que le travail des différents services de sécurité s'ajoute au quotidien des forces de l'ordre à la fois municipale et nationales.

Les préconisations principales de l'OMS sont bien entendues :

- Que le référent sécurité soit issu du service des sports
- Une procédure simplifiée et un circuit plus court avec une communication accrue.
Le directeur des Sports doit suivre le dossier et aider les clubs sur cela.

Toutes les demandes doivent être envoyées en double en préfecture le plus en amont possible pour faciliter l'étude du dossier.

Il est reconnu que c'est une charge administrative supplémentaire pour les clubs.

Il faut que la Mairie communique mieux sur le calendrier des manifestations pour éviter que plusieurs événements se télescopent ce qui peut dans une mesure faire annuler le projet ou de le décaler.

Il faut que le service des manifestations communique le calendrier de toutes les grandes manifestations.

Tout le monde a conscience des contraintes, des errements de certains services et il faut des améliorations fortes soient mise en avant. Il faut que la Maire et les organisateurs travaillent main dans la main pour que l'intérêt du projet aboutisse.

Mme Pelloquin constructive et disponible reste à la disposition des clubs pour tout renseignement complémentaire sur le sujet de la sécurité des manifestations

En cours de traitement de ce sujet Patrick De Taxis, vient saluer l'assemblée et s'excuse de ne pouvoir rester longtemps pour cause de match de Sud Ladies Cup organisé sur la pelouse du stade honneur.

Les membres de l'OMS saluent et apprécient la présence de Patrick De Taxis.



Compte rendu de la réunion du 7 juin 2018 – Salle de l'OMS



Ce dernier entend bien l'idée d'un référent au service des sports pour accompagner les responsables de club dans leur parcours de sécurisation des manifestations.

Information post réunion :

Dès le 13 juin Mme Pelloquin informait l'OMS de la tenue d'une réunion le 22 juin en sa présence avec le service des sports et celui des festivités.

Le 25 juin, dans une réunion de synthèse avec Patrice Gonguet, Patrick de Taxis informait l'OMS de la nomination d'une « référente sécurité » au service des sports : Mme Céline Dalichoux. Cette référente sera désormais le point d'entrée des organisateurs d'événements sportifs.

Christophe rassurait Patrice Gonguet, quelque peu inquiet, sur le fait que les clubs ont bien intégré que Céline serait là pour guider les clubs (Identification des documents administratifs, des passages obligés et des référents dans les différents services municipaux) et non pas pour constituer les dossiers à leur place.

Mme Pelloquin et l'OMS sont conscients que certains points n'ont pas été abordés, qu'il faudra s'attacher à écrire le parcours de la sécurité des manifestations sportives et qu'une nouvelle intervention municipale sur ce sujet en réunion de l'OMS sera nécessaire à la rentrée.

L'OMS remercie Mme Pelloquin et M De Taxis pour leur réactivité et leur disponibilité sur ce sujet.

Journée du sang de sportifs :

Journée du sang des sportifs 192 dons ont été collectés pour cette nouvelle édition.

Le chiffre est en baisse par rapport à l'année dernière (220 en 2017) mais il est important de souligner que l'an passé la collecte s'était déroulée sur un jour et demi contre seulement cinq heures trente cette année.

Une réunion est planifiée avec l'association du sang des sportifs présidée par M Cerede afin d'envisager le futur du dispositif.



Compte rendu de la réunion du 7 juin 2018 – Salle de l'OMS



Etat d'avancement de la réunion du 23 janvier 2018 sur le thème des créneaux et des la gestion des infrastructures sportives :

Christophe regrette que bientôt six mois après la réunion peu de points aient avancées sur ce sujet.

Il informe que l'assemblée qu'ont été mises en place des réunions mensuelles, le premier lundi de chaque mois, avec l'Elu aux sports et le Directeur des sports notamment pour faire avancer point par point les sujets évoqués le 23 janvier.

Au jour de la diffusion du présent compte rendu deux réunions « mensuelles » ont eu lieu (9 avril et 24 juin).

Christophe reste positif sur la volonté de Patrick de Taxis de faire évoluer les points de blocage évoqués dans la réunion du 23 janvier.

Tenue de la buvette des tournois de foot espoirs féminins et masculins au stade honneur

Plusieurs responsables de clubs présentent regrettent que la tenue de la buvette des matchs ait été confiée à un Food Truck privé non salonais et pas à des clubs sportifs salonais.

Ils mettent avant que le Food Truck n'ait pas tenu de permanence le jour de la finale féminine (NDRL la tribune était pleine ce jour-là).

Ils soulignent que la tenue par les clubs avait un double intérêt : faire rentrer de l'argent dans les clubs et consolider les relations entre le monde associatif local et les manifestations sportives municipales.

Ce sujet a été abordé lors de la réunion du 24/06.

L'OMS postulera au nom des clubs auprès de Patrick de Taxis pour les éditions 2019 des deux tournois.

De nombreux participants de la réunion sont venus voir des matchs.

Ils mettent en avant la belle organisation des événements par le service des sports et avouent avoir tout particulièrement apprécié les matchs féminins ou un beau jeu a été pratiqué.



Compte rendu de la réunion du 7 juin 2018 – Salle de l OMS



**OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS
SALON DE PROVENCE**

Participation de l'OMS aux 10 ans de l'été décalé 2018 :

Deux ateliers proposés :

TOURNOI DE FOOT A 5

Organisé avec
Sébastien PIOCELLE
Ex Footballeur Pro

**Complexe des
CANOURGUES**

**7 au 15 Juillet
de 4 à 15 ans**

**Participation
Gratuite**

  



Compte rendu de la réunion du 7 juin 2018 – Salle de l OMS



Et la découverte des sports us en langue anglaise :



Christophe précise qu'un mail a été adressé à tous les clubs pour leur indiquer qu'ils peuvent participer à ces ateliers le matin de 9h30 à 12h.



Compte rendu de la réunion du 7 juin 2018 – Salle de l OMS



Mais aussi de les proposer à leurs licenciés de façon libre et individuelle à partir de 18h30.

Ces ateliers sont ouverts à tous les petits salonais(e)s, licenciés ou non de clubs, pensionnaires de centres aérés sociaux.

Renouvellement du bureau :

Le Bureau composé de C Agius (Président), A Caugant (Trésorier), Guy Pasero (Trésorier-Adjoint), Laigneur-Lothaire Chazeau (Secrétaire), Claude Barbi (Secrétaire Adjoint) se représente et est élu dans son ensemble à l'unanimité.

Michèle Fasciale pour le Club de Gymnastique Volontaire, Marie Dominique Comparetti pour la Foulée Salonnaise et Christine pour le Salon Handball Club Provence sont confirmées en qualité de vice-présidence de l'OMS.

Christophe informe l'assemblée de la volonté de Sylvie Faivre, qui a passé la main de présidente de la Vaillante de démissionner de son poste de vice-présidente de l'OMS.

C Agius clôture la séance à 20h00 et invite les participants au traditionnel apéritif.

Le Président de l'OMS

Christophe Agius

Le Secrétaire

Laigneur-Lothaire Chazeau



Compte rendu de la réunion du 7 juin 2018 – Salle de l'OMS